

Ville de 37150 BLERE

PROCES - VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2009

Etaient présents : M. FORTIER, M. CHAUVEL Régis, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert, M. REUILLON Jacques, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. MORELLI Jean-Claude, Mme OMNES Françoise, M. VERDON Richard, Mme BABY Claudine, M. RAFEL Jean Serge, Mme THIBAUT Christine, Mme THOMASSIN Sylvie, Mlle MORISSET Carole, Mme PALISSEAU Laetitia, M. DEJUST Jean-François, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme LOISEAU Sandrine, M. BEAUGÉ Henri, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude.

Absents excusés : M. ROBINEAU Jean-Noël, M. CANTIN (pouvoir à M. BISSON), Mme BERTHELOT Isabelle.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H30 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire. M. Jean-Jacques REUILLON est nommé secrétaire.

En préambule, Monsieur le Maire a rajouté en questions diverses :

- le P.A.D.D. et les orientations d'aménagement
- l'autorisation du Conseil Municipal pour l'autoriser à signer avec le Préfet, la convention pour les passeports biométriques.

POINT I – COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 18.02.2009

Sans autre observation, le compte-rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

POINT II – COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

① COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES

REUNION DU 12 MARS 2009

AFFAIRES SCOLAIRES

Ecole Maternelle Jeanne Lecourt

Rentrée 2009/2010 : Confirmation d'une fermeture de classe à la rentrée mais suite à la mise à jour des pré-inscriptions des familles en mairie, il s'avère que le nombre d'enfants susceptibles d'entrer en maternelle est de 57 au lieu de 47, ce qui porte l'effectif potentiel à la rentrée 2009 à 155 enfants. De ce fait, nous avons demandé à l'Inspection Académique le gel de la classe en attendant les inscriptions définitives qui doivent se faire jusqu'au 15 mai.

Informatique : lors du Conseil d'école du 19 février, les enseignants ont émis le souhait d'équiper toutes les classes (soit 4 ordinateurs). Cette demande a été acceptée.

.../...

Ecole Elémentaire Balzac

Rentrée 2009/2010 : Au vu des effectifs, aucune mesure de carte scolaire n'est prévue et l'école conserve donc le même nombre de classes. S'agissant du RASED, celui-ci est maintenu pour la rentrée prochaine. Sans aucune demande particulière des enseignants, l'intervenant musique a été dans un premier temps accordé pour 1h/semaine pour l'année scolaire 2009/2010.

Depuis le 12 février, une classe d'enfants du voyage a été mise en place ½ journée par semaine dans le Vieux Logis, celle-ci est encadrée par des enseignants extérieurs à l'école.

Les 2 écoles

Soutien scolaire : A la maternelle, le même principe qu'au premier trimestre a été reconduit et 37 Grandes sections bénéficient d'une aide en mathématique. En primaire : 5 enseignants persistent dans leur refus d'assurer le soutien à leurs élèves malgré une relance de l'Inspecteur d'Académie et sont conscients des sanctions pécuniaires qu'ils encourent.

Grève scolaire : celle-ci est prévue jeudi 19 mars 2009. L'école maternelle sera fermée et l'école primaire ouvrira avec 6 enseignants. Comme pour les précédentes, un service minimum d'accueil est assuré par la commune.

- **Question de M. OMONT** : Il demande si l'école Balzac a adressé son courrier concernant l'éveil musical.
- **Réponse de Mme DUFRAISSE** : Elle précise que rien ne lui a été adressé à ce jour.
- **Madame BAROU précise** que certains enfants du voyage de Saint-Martin le Beau sont accueillis à Bléré sur la base d'une ½ journée par semaine.
Cette expérience s'adresse aux enfants qui n'ont jamais été scolarisés jusqu'alors.
- **M. le Maire ajoute** que Bléré est seule commune accueillante.

*** Sans autres observations, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

② COMMISSION D'URBANISME du Mercredi 11 mars 2009

PC = Permis de construire

DP = Déclaration Préalable

CLE	PETITONNAIRE	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DES TRAVAUX	SECTION PARCELLAIRE	Zone du POS	AVIS DE LA COMMISSION
PC	SIRE LILIAN	MAISON D HABITATION	74 RUE DE LOCHES	AD 351	UB	FAVORABLE
PC	MARY JEAN NOEL	EXTENSION HABITATION	2 LA CHOLTERIE	ZH 45 46 839	NC	DEFAVORABLE Non respect du POS *
DP	MOLARD NATHALIE	RAVALEMENT FACADE	16 LA BARBOTTIERE	ZV 427	NB	FAVORABLE
DP	BOUCHERE FREDERIC	CLOTURE	LA FONTAINE AUX OISEAUX	ZR 40	NC	FAVORABLE
DP	TESSIER HUBERT	MODIFICAT. OUVERTURES	12 RUE DES CHANDOUINS	AD 618	UB s	FAVORABLE S/réserve avis ABF
DP	OMNES FRANCOISE	RAVALEMENT FACADE	LES MORINS			FAVORABLE
DP	DALAUDIER J- CLAUDE	RAVALEMENT FACADE	19 RUE MADAME	AE 493	UA	FAVORABLE S/réserve avis ABF
DP	FAVREAU FREDERIC	POSE DE 3 LUCARNES	LA FEUILLERIE		NB	FAVORABLE
DP	DAVID FREDERIC	RENOVATION HANGAR ET ABRI JARDIN	30 QUAI BELLEVUE		UA a i	FAVORABLE S/réserve avis ABF

DP	POILLERAT HENRI	CLOTURE	37 RUE DE LA VASSELIERE		UB A S	FAVORABLE
DP	DANIERE CLAUDE	PANNEAUX PHOTO VOLTAIQUES	15 AVENUE CARNOT	AD 138	UB	FAVORABLE S/réserve avis ABF
CU A	NURET	INFORMATIF	29 RUE TAILLE SAINT JULIEN	ZL 670	UB aS	INFORME
CU A	NURET	INFORMATIF	LA COUDRAIE	YD 17	NC	INFORME
CU A	DELPECH	INFORMATIF	LES PREALS	YV 1	NC	INFORME
CU A	NURET	INFORMATIF	VALLEE DE FONTENAY	ZL 128	NC	INFORME
CU A	PASQUIER	INFORMATIF	15 RUE DES DEPORTES	AB 171	UA i	INFORME
CU A	SCP BORGAT JACOB BRUEL	INFORMATIF	20 RUE DU CLOS FERRAND	ZL 423, 826	UB a	INFORME
CU B	GEOPLUS AMBOISE	OPERATIONNEL	RUE DU FOUR A CHAUX	YD 294, 296, 297	UB a A	FAVORABLE
CU A	NURET	INFORMATIF	22 LA CHOLTRIE	ZH 445 / 447	NB	INFORME
CU A	NURET	INFORMATIF	LES OUCHES	YS 43	NB / NC	INFORME
CU A	TURQUOIS MEDINA	INFORMATIF	36 BIS RUE DU PONT	AC 260	UA i	INFORME
CU A	NURET	INFORMATIF	42 RUE DE LOCHES	AD 13	UA	INFORME
CU A	NURET	INFORMATIF	1 PLACE DE LA LIBERATION - 2 RUE DU GL FOIX	AB 170	UA i	INFORME
CU A	NURET	INFORMATIF	9 RUE DES MERLETS	AD 396	UA	INFORME
CU B	BRAIS PHILIPPE	OPERATIONNEL	LA HAUTE ROCHE	YD 274 275 276	NB / NC	SURSIS A STATUER en attendant l'avis du SCOT
CU A	NURET	INFORMATIF	5 RUE DES BLES	YH 116 104	UB	INFORME

CU A = Certificat d'Urbanisme INFORMATIF

CU B = Certificat d'Urbanisme OPERATIONNEL

Les avis sont donnés sous réserve de l'instruction par la DDE

AVIS DEFAVORABLE SUR LE PROJET EXTENSION MARY PC 09 / 0003 - motifs :

Article NC 9 – L'emprise au sol des extensions ne doit pas dépasser 50 % de l'emprise au sol de la construction principale originelle avec un maximum de 50 m²

Article NC 11 – Les extensions à réaliser doivent respecter les diverses composantes du bâti existant et s'y intégrer convenablement

Article NC 11 §1 – Forme des ouvertures non respectées et NC Bâtiments neufs §5 non respecté
Toitures – pente non respectée

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.**

POINT III - POINTS FINANCIERS – Commission de finances du 17 mars 2009

La commission de finances s'est réunie pour examiner les points financiers qui sont à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Les observations, commentaires et propositions de la commission sont mentionnés dans les développements ci-dessous.

- **COMPTES DE GESTION 2008 – COMMUNE / SERVICE EAU / SERVICE ASSAINISSEMENT**

Les comptes de gestion du trésorier n'ont pas été validés en même temps que le compte administratif (lors de la précédente séance du Conseil) car ils n'étaient pas édités dans leur version définitive. Monsieur le Maire avait toutefois précisé que les résultats des 2 comptabilités étaient identiques.

Nous avons reçu les comptes de gestion définitifs ; ces documents sont consultables en mairie (au service comptabilité).

→ La commission de finances a pris acte de cette information et n'a pas émis d'observation.

*** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2008 des trois services, commune, eau et assainissement.

3. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2009 – COMMUNE / SERVICE EAU / SERVICE ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente et commente les trois budgets Commune – Eau – Assainissement à l'aide d'un power-point.

A / Le budget de la **Commune** s'équilibre à **8 256 291 €**, selon la répartition suivante :

- section de fonctionnement :	4 551 313 €
- section d'investissement :	3 704 978 €

Le budget de la commune a fait l'objet d'un premier examen à la Commission de finances du 17 mars 2009 au cours de laquelle, Monsieur le Maire a insisté sur les points suivants :

- l'augmentation des recettes de fonctionnement est essentiellement due à un excédent reporté supérieur à celui de 2008, ce qui permet d'augmenter l'autofinancement des investissements.
- pas d'augmentation des taux d'imposition prévue pour cette année (voir le document annexe sur la fiscalité)
- augmentation significative de la DGF consécutive à l'augmentation de la population
- en section d'investissement, diminution du montant global des investissements, pour maîtriser le recours à l'emprunt (compte tenu de la raréfaction des subventions) et préparer les projets d'investissements futurs

→ La commission de finances n'a pas d'observation et a validé le projet de budget de la Commune qui fait l'objet de la présentation au Conseil Municipal.

M. le Maire commente le budget Commune à l'aide de tableaux projetés.

Trois observations de Monsieur DEJUST :

- **FCTVA** : Monsieur DEJUST demande pourquoi la commune ne profite pas des dispositions du plan de relance de l'économie mis en place qui permet de réduire d'un an le délai de récupération de la TVA en investissement.

A cette question le Maire répond que pour bénéficier en 2009 du FCTVA sur les dépenses 2008, la commune doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement de 2009 par rapport à la moyenne des dépenses qui ont été faites sur les 4 derniers exercices, ce qui ne sera pas le cas pour la commune, donc il n'est pas possible de signer la convention avec le préfet pour bénéficier de cette mesure.

-Eclairage à la Cholterie : Est-il possible, dans cette entrée de ville de prévoir des points d'éclairage public. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit, sur cette portion de route, d'une compétence de Conseil général et qu'il est donc nécessaire de les interroger.

- Espace public le long de La Résidence du Vaugerin : Monsieur DEJUST demande si l'espace public à acquérir et à aménager est prévu au Budget. Monsieur le Maire lui répond que le projet est en cours d'étude et qu'il est prévu de le réaliser sur le BP 2009.

***** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants moins 7 abstentions (MM. OMONT, BEAUGE, DEJUST, GIRARD, PERRAULT, Mmes DALAUDIER et LOISEAU), adopte le budget primitif 2009 de la Commune.**

.../...

B/ Le budget du service eau s'équilibre à **1 214 470 €** selon la répartition suivante :

- section de fonctionnement :	349 208 €
- section d'investissement :	865 262 €

Le budget du service de l'eau a fait l'objet d'un premier examen à la Commission de finances du 17 mars 2009 au cours de laquelle, Monsieur le Maire avait précisé que la surtaxe permettait d'autofinancer une partie des investissements ; le budget est maîtrisé tant que d'importants travaux sur les forages ne sont pas programmés.

→ La commission de finances a validé le projet qui fait l'objet de la présentation au Conseil Municipal.

M. le Maire commente le budget à l'aide les tableaux projetés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants moins 3 abstentions (MM. OMONT, BEAUGÉ, Mme DALAUDIER), adopte le budget primitif 2009 du service eau.

C/ Le budget du service assainissement s'équilibre à **1 588 224 €** selon la répartition suivante :

- section de fonctionnement :	624 753 €
- section d'investissement :	963 471 €

Le budget du service d'assainissement a fait l'objet d'un premier examen à la Commission de finances du 17 mars 2009 au cours de laquelle, Monsieur le Maire avait précisé que ce budget est également maîtrisé et le principal investissement 2009 sera le raccordement du village des Ouches.

→ La commission de finances a valide le projet qui fait l'objet de la présentation au Conseil Municipal.

M. le Maire commente le budget à l'aide les tableaux projetés.

***** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le budget primitif 2009 du service assainissement.**

3. IMPOTS LOCAUX / VOTE DES TAUX 2009

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition 2008, à savoir :

- taxe d'habitation :	13,80 %
- taxe sur le foncier bâti :	15,57 %
- taxe sur le foncier non bâti :	52,86 %

***** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à reconduire les taux ci-dessus pour l'année 2009.**

4. TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL 2009

Conformément à la réglementation, le tableau des effectifs du personnel communal doit être remis à jour annuellement.

Le tableau ci-dessous au 1^{er} janvier 2009 sera annexé au Budget Primitif.

.../...

**ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF
ETAT DU PERSONNEL AU 1er JANVIER 2009**

Grade ou emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière administrative				
Attaché territorial principal	A	1	1	
Rédacteur territorial	B	2	1	
Adjoint adm principal 1ère classe	C	3	1	
Adjoint adm principal 2ème classe	C	2	2	
Adjoint administratif 2ème classe	C	3	3	
		11	8	
Filière médico-sociale				
ATSEM 1ère classe	C	1	1	
		1	1	
Filière technique				
Technicien supérieur principal	B	1		
Technicien supérieur	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	1		
Agent de maîtrise	C	1	1	
Agent gestionnaire du Centre culturel	C	1	1	
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	2	1	
Adjoint technique 1ère classe	C	4	3	
Adjoint technique 2ème classe	C	24	22	2
		35	29	
Police municipale				
Brigadier	C	1	1	
Gardien	C	1		
		2	1	
Contrats de droit privé				
Contrat d'Avenir		10	5	
Contrat d'Adaptation à l'Emploi			4	
		10	9	
Total effectifs		59	48	

*** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité sur le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2009.

5. DEMANDE D'ACOMPTE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION AUTOUR DE L'ORGUE

Une nouvelle association s'est créée « Autour de l'orgue ». Son but principal est d'organiser des concerts d'orgue en l'Eglise de Bléré.

Il est proposé de verser un acompte de 500 € sur une subvention qui sera sollicitée dans le cadre du vote des subventions globales. Cet acompte permettra à l'Association de faire ses démarches administratives et d'organiser le concert inaugural.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT IV. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES : Avis sur les modalités de concertation pour le P.P.R.T. Nitro-Bickford

Lors de la réunion du C.L.I.C. du 19 décembre 2008, la D.R.I.R.E. a présenté l'état des connaissances sur les aléas issus de l'étude des dangers réalisés par l'industriel Nitro-Bickford en vue de l'élaboration du P.P.R.T.

Lors de cette réunion, la DDE a également présenté le projet d'arrêté des prescriptions et les modalités de concertation avec la population. Ci-joint le courrier du Préfet. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur les modalités de concertation proposées.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le plan de prévention des risques technologiques et sur la concertation pour le P.P.R.T. Nitro-Bickford.**

POINT V - AFFAIRES SCOLAIRES – PREVISION DE FERMETURE DE CLASSE – Avis du Conseil Municipal

Dans le cadre du projet de répartition des emplois des enseignants du premier degré pour l'année scolaire 2009 – 2010, l'inspecteur d'Education Nationale nous a informé de la fermeture d'une classe à l'école maternelle. La collectivité doit être consultée sur cette fermeture de classe (mesure de la carte scolaire) et donner son avis.

Après recomptage des enfants susceptibles d'intégrer l'école maternelle à la rentrée 2009, ce n'est plus 47 inscriptions possibles mais 57 enfants, ce qui porte l'effectif potentiel à 155 enfants à la rentrée prochaine.

Plutôt que de prévoir une fermeture de classe à la rentrée, il serait plus souhaitable que l'inspecteur d'Académie gèle la classe en attendant les inscriptions définitives qui auront fin mai 2009. C'est à cette date que l'effectif correspondra à une réalité plus certaine.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour ces motifs, émet un avis défavorable à la décision de l'inspecteur d'académie et demande le gel de la classe jusqu'à la rentrée scolaire 2009-2010.**

POINT VI. NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE A L'ORGANISATION ET AU SUIVI DES COMITES DE QUARTIERS

Au terme de l'article L.2123-24-1 du C.G.C.T. , dans les communes de moins de 100.000 habitants, le conseil municipal peut voter, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, l'indemnisation d'un conseiller municipal au titre d'une délégation de fonction reçue par le Maire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Madame Françoise OMNES, conseiller délégué à l'organisation et au suivi des Comités de Quartiers pour une durée d'un an et de lui verser une indemnité correspondant à 11 % de l'indice 1015.
A titre d'information, l'indemnité d'un maire – adjoint est égale à 22 % de l'indice 1015.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la nomination d'un délégué à l'organisation et au suivi des Comités de quartiers pour un an et nomme Madame Françoise OMNES à ce poste.**

POINT VII. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer définitivement sur le règlement intérieur qui a été remis lors du Conseil du 10 juillet dernier.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le règlement intérieur du Conseil Municipal et dit que ce dernier sera joint au présent procès-verbal.**

POINT VIII - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR SIGNER UN PERMIS DE DEMOLIR OU D'AMENAGER EN CENTRE VILLE

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le permis de démolir un ensemble immobilier vétuste (ex. Roor) en centre ville ou un permis d'aménager.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le permis de démolir un ensemble immobilier vétuste (ex. Roor) en centre ville ou le permis d'aménager.**

POINT IX. QUESTIONS DIVERSES

§ C.C.B.V.C. Communauté de Communes Bléré Val de Cher

- Représentation au Conseil Communautaire : Les vice-présidents n'ont pas soulevé de points particuliers lors du dernier conseil communautaire.

Suite au mandat de représentation de M. OMONT, suppléant de Monsieur le Maire, question sur l'attitude à adopter lors des votes au sein de l'instance. Chacun des membres a justifié sa position. Dans un souci d'harmonie, M. le Maire propose que soit organisée une réunion de préparation avant chaque conseil communautaire.

§ S.I.VO.M. Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

M. BISSON précise qu'il a été décidé de créer une commission de réflexion sur l'avenir du Syndicat.

§ S.A.T.E.S.E.

M. BISSON donne compte-rendu du dernier conseil syndical, notamment sur les tarifs 2009 qui restent inchangés par rapport à 2008. Il ajoute que 2009 est une année de transition pour le Budget.

§ SYNDICAT DU CHER CANALISE

§ S.I.C.A.L.A.

M. DEJUST dit que les deux réunions précédentes ont été reportées (quorum non atteint).

La prochaine aura lieu le 30 mars.

§ P.A.D.D. Plan d'Aménagement et de Développement Durable et Orientations d'aménagements

Monsieur le Maire précise qu'il n'a reçu aucune observation suite à la présentation du P.A.D.D. faite lors du dernier conseil municipal.

Fort de ce constat, le projet présenté sera la position unanime de la municipalité de Bléré.

Accord de l'ensemble du Conseil Municipal.

§ Signature de la convention des passeports biométriques

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'installation d'une station informatisée pour les passeports biométriques.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer cette convention.

§ Question de M. DEJUST sur la mise à disposition d'un ou deux défibrillateurs en ville

M. le Maire n'est pas opposé et pense que, seuls, les pharmaciens pourraient accueillir ces appareils.

M. Dejust propose de les solliciter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.